

Compte rendu de la réunion P4 bassin lémanique (11 décembre 2006)

par Mathieu FOUDRAL (responsable de la formation)

mise en forme par Stéphan

Etaient présents :

Daniel Bousquainaud et Stéphan Jacquet du CSL

Patrick Dycksit accompagné d'un stagiaire pédagogique d'Exocet Léman

Dominique Perrin de la SCA Abyss-Formation

Tom Grundmann et Benoît Maugis de la SCA Petites Bulles

Mathieu Foudral d'Horizon Plongée

Tous ont accepté de contribuer à la réalisation de cette formation en fonction des possibilités et Obligations (SCA) de chacun.

Il apparaît un nombre important de candidats (es) : environ une quinzaine. Le nombre sera limité à 12 pour l'examen (priorité donnée à l'ordre des inscrits).

Cette formation qui entrera dans le cadre départemental va débiter le 09 Janvier 2007 par le programme théorique (voir document). Les cours auront lieu principalement à Thonon (salle de cours HP) et à Sciez (les petites bulles). Stéphan propose qu'un maximum de cadres soit présent le premier soir.

La partie pratique sera programmée ultérieurement et débutera fin Mars. Les plongées techniques se dérouleront à proximité des infrastructures des clubs participants. La partie pratique demandera une participation importante de Moniteurs (ices).

L'examen aura lieu le 30/06/07 et le 01/07/07 Amphion/Thonon (dans l'attente de l'accord de CTR).

Il est demandé aux candidats (es) « d'anticiper » avec l'achat et l'étude d'ouvrages pour la Théorie. Et de débiter dès que possible l'entraînement physique. Horizon Plongée disposant d'un créneau piscine à la citée de l'eau sur Amphion pour ses adhérents (es), il a été demandé si celui ci pouvait être « accessible » pour les autres candidats des autres clubs (moyennant une participation financière) ? Le Président va prochainement se renseigner à ce sujet.

Aspect financier:

- Coût de la formation + examen 295 euros avec une participation de 75 euros de la part du Département, donc 220 euros (hors restauration pour les stagiaires)

- Le département accorde une indemnisation de:

25 euros par jour pour l'utilisation des locaux clubs ;

4 euros par gonflage bloc des stagiaires ;

15 euros par jour pour l'utilisation d'une salle de cours.

Indemnisation des frais kilométriques pour les encadrants.

Remboursement du repas de midi pour les encadrants si formation sur la journée.

Un acompte de 110 euros (moitié) sera demandé en début de formation aux stagiaires. Une feuille type d'inscription leur a été envoyée.

Ce travail d'équipe se fait avec l'accord du CD 74 (Jean Pierre Coste) et la CTD 74 (André Belatto) + la CTR pour l'examen.. Ce travail sera réalisé en « adéquation » avec les collègues Moniteurs (ices) d'Annecy. Ils sont les bienvenus pour participer à cette formation. André Belatto communiquera le calendrier aux cadres d'Annecy.